



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 22 au 26 juillet 2019

LES REPRÉSENTANTS DE LA PRODUCTION LOCALE DES OUTRE-MER ONT RENCONTRÉ LE GOUVERNEMENT CETTE SEMAINE :

Les représentants des filières de l'agriculture, de l'élevage, du bois, de la pêche et de l'industrie des DOM ont rencontré les instances gouvernementales à Paris les 23 et 24 juillet, dans le cadre de leur mobilisation collective en cours.

Mardi 23 juillet, une délégation d'une dizaine de socioprofessionnels, accompagnée par Eurodom, a rencontré Francis Amand, délégué interministériel à la concurrence Outre-mer afin d'échanger, d'une part, sur l'importance du régime des différentiels d'octroi de mer en faveur de la production locale et, d'autre part, sur les effets positifs de la structuration des filières pour accroître les volumes produits, transformés et commercialisés en fournissant aux consommateurs locaux des produits de qualité à un prix accessible.

Mardi 24 juillet, une délégation d'une trentaine de représentants des filières ultramarines a rencontré Annick Girardin, Ministre des Outre-mer, puis Isabelle Chmitelin, Directrice de cabinet du Ministre de l'agriculture. Ces réunions ont été l'occasion d'exposer les inquiétudes évoquées par les filières dans les courriers adressés au Ministre de l'agriculture et à l'ensemble de leurs élus nationaux et locaux.

Il s'agit notamment de :

- la revalorisation de l'enveloppe CIOM pour les filières de l'élevage et des fruits et légumes ;
- la mise en place de cotisations volontaires obligatoires (CVO) au sein des filières animales de La Réunion ;
- le maintien de l'enveloppe en faveur du bois de Guyane ;
- la non-récupération des aides européennes PCS versées à la filière pêche lorsque les manquements sont imputables à l'Etat ;

Semaine du 22 au 26 juillet 2019

- la mise en œuvre de l'aide d'Etat en faveur du renouvellement de la flotte de pêche artisanale des DOM ;
- l'accès des pêcheurs artisans réunionnais à la pêche à la légine dans les TAAF ;
- l'octroi par l'Etat de licences de pêche exploratoire hauturière en Guyane.

Avant ces rencontres, la Ministre des Outre-mer et le Ministre de l'agriculture avaient confirmé, dans un communiqué de presse commun du 18 juillet, le maintien de l'aide d'Etat de 38 millions d'euros pour compenser la baisse des prix provoquée par la fin des quotas sucriers.

Les filières de production locale des Outre-mer restent pleinement mobilisées, avec l'appui de leurs parlementaires et de leurs élus locaux, afin que le gouvernement apporte des réponses concrètes à l'ensemble des problématiques présentées les 23 et 24 juillet à Paris. Toute solution partielle, délaissant les inquiétudes de certains secteurs ou territoires, fragiliserait la production locale des Outre-mer.

LA COMMISSION AGRICULTURE DU PARLEMENT EUROPÉEN DÉCIDERA DÉBUT SEPTEMBRE DU SORT RÉSERVÉ AUX RAPPORTS SUR LA PAC POST-2020 :

Les coordinateurs des groupes politiques de la commission de l'agriculture du Parlement européen devraient décider lors de leur prochaine réunion, le 4 septembre, de la suite à donner aux trois rapports adoptés par cette commission sous la précédente législature concernant la politique agricole commune (PAC) post-2020. Une chose semble acquise : les députés ne devraient pas reprendre à zéro le travail en commission. Les rapports d'Esther Herranz García (PPE, espagnole) sur les 'plans stratégiques', d'Éric Andrieu (S&D, français) sur l'organisation commune des marchés agricoles et d'Ulrike Müller (REG, allemande) sur le 'règlement horizontal' devraient, si la Conférence des présidents des groupes politiques du PE le décide, être transmis tels quels en vue d'un vote en plénière du Parlement européen. Les principales incertitudes concernent la date à laquelle ces rapports seront soumis au vote et le nombre d'amendements de plénière qui les accompagneront. La commission de l'Agriculture du PE pourrait décider d'en présenter quelques-uns en son nom pour adapter certaines dispositions. La commission de l'Environnement du PE, qui dispose de compétences partagées sur quelques éléments du dossier, pourrait aussi présenter des amendements de compromis avant que le texte ne soit envoyé pour un vote en plénière.

NOUVEAUX RAPPORTEURS POUR LE PROCHAIN FEAMP ET LA REVISION DU REGLEMENT SUR LES CONTRÔLES DES ACTIVITÉS DE PÊCHE :

Gabriel Mato, l'eurodéputé qui était en charge sous la précédente législature du rapport établissant la position du Parlement européen (PE) pour le FEAMP 2021-2027, n'a pas été réélu. C'est Francisco Millán Mon, un espagnol du groupe PPE, comme M. Mato, qui reprend le dossier et devrait conserver le rapport de son

prédécesseur adopté en plénière le 4 avril dernier. Cela devrait être confirmé par un vote de la commission parlementaire de la pêche fin septembre, à la suite duquel commenceront les négociations interinstitutionnelles (trilogues).

L'eurodéputée Clara Eugenia Aguilera García (S&D, espagnole) a quant à elle été désignée rapporteure sur la proposition visant à revoir le système des contrôles des activités de pêche. Elle remplace la précédente rapporteure, Isabelle Thomas qui n'a pas été réélue. Il s'agit d'un dossier sensible, qui n'avait pas pu aboutir sous la législature précédente en raison des divergences entre députés sur de nombreux points. Mme Aguilera García a décidé d'abandonner le précédent projet de rapport. Le calendrier de présentation du nouveau rapport et de dépôt des amendements n'a pas encore été arrêté. Mme Aguilera García souhaite prendre le temps nécessaire pour les consultations et les débats indispensables pour obtenir une « position de qualité ». Une audition au PE aura lieu en octobre sur les contrôles. Pour sa part, le Conseil n'a pas encore pris position.

LE BREXIT FAIT PESER D'IMPORTANTES INCERTITUDES SUR LA DATE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROCHAINE POLITIQUE DE LA PÊCHE DE L'UE :

Avec l'accession de Boris Johnson au poste de Premier Ministre, l'incertitude liée à la date et aux conditions de sortie du Royaume-Uni de l'UE – notamment sur l'impact budgétaire du Brexit - continue de peser sur les négociations visant au renouvellement des politiques sectorielles de l'UE, dont le futur Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Ainsi, João Aguiar Machado, le directeur général de la DG des Affaires maritimes (MARE) a annoncé un report possible de la mise en œuvre du nouveau FEAMP à 2023. Selon lui, il faudra d'abord « digérer les effets » de la sortie du Royaume-Uni de l'UE. En effet, un « no deal » bloquerait durablement les discussions entre l'UE et le Royaume-Uni devenu un Etat-tiers. L'un des grands enjeux est celui de l'accès aux eaux britanniques qui fait vivre de nombreux pêcheurs communautaires. Plus largement, un « no deal » soulève la question du solde de 40 millions d'euros que le Royaume-Uni s'était engagé à verser au titre de la programmation budgétaire 2014-2020, Boris Johnson ayant clairement indiqué que Londres ne respecterait pas cet engagement en cas de « no deal ». En cas de report de l'application du nouveau FEAMP, la règle est que les fonds non consommés du FEAMP précédent (période 2014-2020) peuvent continuer à être programmés au-delà de 2020 pendant encore 2 à 3 ans.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 29 JUILLET AU 2 AOUT 2019

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 29/07				
Mardi 30/07				
Mercredi 31/07				
Jeudi 01/08				
Vendredi 02/08				